



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 septembre 2005**

**Groupement d'achat Ville de Niort / C.C.A.S. - avenant à la  
convention constitutive**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 septembre 2005

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

*Adjoint :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005**

DELIBERATION D20050361

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Un groupement d'achat entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale a été constitué par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2005 et du Conseil d'Administration du CCAS du 5 juillet 2005, afin de couvrir les achats de :

- Fouritures administratives
- Mobilier administratif
- Travaux sur série de prix

Cette convention désigne la Ville de Niort coordonnateur du groupement et la Commission d'Appel d'Offres de celle-ci compétente pour la désignation des attributaires des marchés. Or, cette possibilité n'est ouverte par le Code des Marchés (article 8) que lorsque le coordonnateur est chargé de la signature et de la notification des marchés. Il convient donc de modifier sur ce point les articles 3 et 4 de la convention visée ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention constitutive du groupement,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)